



Assemblée générale

Distr. générale
22 octobre 2015

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-sixième session

Compte rendu analytique de la 692^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 9 octobre 2015, à 10 heures

Président(e) : M. Comissário (Mozambique)

Sommaire

Examen et adoption du budget-programme biennal 2016-2017 (*suite*)

Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales

Autres déclarations

Réunions du Comité permanent en 2016

Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Comité exécutif

Élection du Bureau

Adoption du rapport de la soixante-sixième session du Comité exécutif

Clôture de la session

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section française de traduction, bureau E.5059, Palais des Nations, Genève (trad_sec_fra@unog.ch).

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Examen et adoption du budget-programme biennal 2016-2017 (suite)

1. **M. Nagayama** (Japon) dit que le Japon, pour lequel la sécurité humaine est l'un des piliers de la politique étrangère, soutient les activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le Japon est cependant préoccupé par l'ampleur du déficit de financement du HCR et fait tout son possible pour lui fournir une assistance rapidement et en fonction des besoins. Il a progressivement augmenté son pourcentage de fonds non affectés, lesquels représentent désormais 60 % de ses contributions. Le Japon rappelle que 80 % des fonds du HCR proviennent de 10 pays donateurs et salue les efforts déployés pour trouver de nouveaux donateurs et solliciter le secteur privé. Il demande par ailleurs au HCR des explications sur l'augmentation de 30 % du nombre d'employés sans affectation en 2015, dont le coût s'élève à plus de 7 millions de dollars des États-Unis.
2. **M^{me} Pollack** (États-Unis d'Amérique) rappelle que les États-Unis, qui ont versé plus de 1,3 milliard de dollars au HCR en 2015, sont le premier donateur de l'organisation. Ils estiment que l'augmentation du budget du HCR doit être assortie d'un contrôle renforcé et d'une obligation redditionnelle accrue. Les États-Unis demandent aussi aux membres du Comité exécutif de soutenir les travaux du HCR par des contributions flexibles et prévisibles et de limiter la part des contributions réservées. Ils appuient le budget pour la période 2016-2017 et encouragent le HCR à organiser davantage de réunions consultatives tout au long de l'année, dans le souci de maintenir une bonne communication avec les pays donateurs. Les États-Unis demandent en outre au HCR de faire preuve d'une plus grande transparence dans la prise de décisions, au sein de l'organisation ainsi qu'à l'égard de ses partenaires. Les bureaux extérieurs du HCR devraient par ailleurs tenir compte des contributions et des observations de leurs partenaires dans leur planification et dans leurs décisions budgétaires. Enfin, le HCR doit expliquer clairement quelles activités il est dans l'impossibilité de mener en raison du manque de fonds.
3. **M. Küchle** (Allemagne) dit que l'Allemagne a augmenté sa contribution au HCR en 2015, laquelle atteint 109 millions d'euros, et qu'elle la maintiendra à ce niveau. L'Allemagne estime qu'il faut fournir au HCR davantage de contributions non affectées, afin que celui-ci puisse réagir avec suffisamment de souplesse aux événements imprévus. Il est essentiel de trouver le juste équilibre entre fonds réservés et fonds non affectés, grâce à une bonne communication entre le HCR et ses partenaires et entre partenaires. De même, les fonds doivent pouvoir être réaffectés si le programme ou projet auquel ils sont destinés dispose déjà d'une provision suffisante.
4. **M^{me} Abera** (Éthiopie) se dit préoccupée par le niveau élevé de contributions préaffectées, qui limite la flexibilité du HCR et crée des inégalités entre les pays en termes de protection et de prestations fournies. L'Éthiopie demande instamment aux donateurs de fournir des contributions non affectées.
5. **M^{me} O'Donnell** (Australie) espère que le Sommet humanitaire mondial permettra de poser les bases d'une réforme fondamentale du système humanitaire, lequel sera fondé sur un plan et un budget, pour faire face aux besoins à moyen et à long terme dans les crises prolongées. L'Australie demande instamment au HCR de ne pas négliger les crises qui se produisent dans la région de l'Asie et du Pacifique, où le nombre de réfugiés et de personnes déplacées demeure une préoccupation importante.
6. **M. Karklins** (Lettonie), évoquant les difficultés à déterminer quelles personnes ont besoin de la protection du HCR, demande quels critères sont utilisés pour

l'élaboration des données statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées, sur la base desquelles sont établies les demandes de budget.

7. **M^{me} Clements** (Haut-Commissaire adjointe) remercie les membres du Comité exécutif de leur soutien, notamment les pays ayant versé une part importante de fonds non affectés. Elle affirme que le HCR fait tout son possible pour réaffecter rapidement ses employés et que les personnes entre deux affectations ne représentent que 3 % de son personnel. Le HCR s'engage par ailleurs à mieux communiquer avec ses partenaires. M^{me} Clements demande aux États de préaffecter leurs contributions le moins possible et d'éviter de les affecter au niveau du pays ou au niveau sectoriel. Elle signale à ce propos que la capacité d'intervention du HCR en Éthiopie est due en très grande partie aux contributions non affectées. Quant à la question de définition soulevée par la Lettonie, elle renvoie au statut des apatrides et à la distinction faite entre citoyens et non-citoyens, ces derniers ne bénéficiant pas des mêmes droits civils et politiques que les citoyens. M^{me} Clements indique que le HCR continue à travailler avec la Lettonie sur cette question.

Projet de décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes (A/AC.96/1147)

8. **M. Srisukwattana** (Rapporteur) appelle l'attention des délégations sur le paragraphe c) du projet de décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes (A/AC.96/1147, annexe VII), où il est proposé d'approuver les programmes, ainsi que les budgets pour les programmes régionaux, les programmes mondiaux et le siège au titre de la période 2016-2017, dont les montants respectifs sont de 6 546 288 297 dollars des États-Unis pour 2016 et 6 408 521 723 pour 2017.

9. **Le Président** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017 tel qu'il est présenté dans le projet de décision générale.

10. *Il en est ainsi décidé.*

Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales

11. **M^{me} Jafri** [Rapporteuse sur les consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales (ONG)] dit que les consultations annuelles avec les ONG ont rassemblé en 2015 273 ONG, issues de 86 pays, sur le thème de la recherche de solutions. Le renforcement des partenariats avec tous les acteurs et la nécessité d'adopter une approche de l'assistance humanitaire fondée sur les besoins ont été présentés comme des priorités. S'agissant des autres thèmes évoqués, la nécessité d'associer les personnes relevant de la compétence du HCR et les communautés hôtes dans la recherche de solutions et d'élaborer dès le début d'une crise des plans de développement avec les partenaires du développement a été soulignée. L'importance de la volonté politique a également été évoquée, notamment s'agissant de la protection en mer et des changements climatiques. Il a été rappelé que les personnes déplacées ne devaient pas être oubliées et qu'il fallait leur garantir une protection ainsi que l'exercice de tous leurs droits, y compris le droit à la santé et à l'éducation. En 2014, le HCR a travaillé avec 908 partenaires, dont plus de la moitié étaient des ONG locales. Le besoin pour les acteurs locaux de bénéficier d'un soutien durable est l'un des thèmes du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui doit se tenir en 2016. La session des consultations consacrée aux jeunes réfugiés a été celle dont on a le plus parlé. Une série de réunions avec les jeunes sera organisée en préparation d'une consultation mondiale des jeunes réfugiés qui se tiendra en juin 2016.

12. **M. Srisukwattana** (Rapporteur), qui a suivi les consultations annuelles avec les ONG, estime que l'établissement d'un lien entre les ONG et le HCR afin de veiller à la protection des réfugiés et de chercher des solutions a été bénéfique. La diversité des points de vue et des expériences des ONG aide le HCR à mieux comprendre la situation sur le terrain. Ce dialogue devrait se poursuivre, car il enrichit les débats du Comité exécutif.

13. **M^{me} Andersen** (Norvège) dit que les consultations annuelles constituent un cadre de plus en plus important en ce qui concerne le renforcement des partenariats entre les ONG et le HCR, et qu'il pourrait être utile d'examiner la manière dont les États membres pourraient y participer, ce qui permettrait de renforcer les connaissances et la confiance de manière générale, s'agissant en particulier de la mise en œuvre du budget-programme par les partenaires. Le HCR doit continuer d'établir des partenariats fondés sur les principes humanitaires, l'équité et la transparence pour instaurer la confiance et renforcer la coopération entre les États membres, le système des Nations Unies et les ONG. Les ONG doivent, quant à elles, faire preuve de transparence et du sens des responsabilités.

14. **M^{me} Schmidt-Martin** (Irlande) dit que les ONG mettent en œuvre une part croissante des programmes du HCR et ont souvent un meilleur accès aux communautés vulnérables et une meilleure connaissance des contextes locaux. L'Irlande considère qu'il faut renforcer et adapter les mécanismes de financement humanitaire pour bénéficier d'une affectation plus efficace et plus souple des ressources et appuyer l'action et le renforcement des capacités des acteurs locaux. Lors des consultations mondiales sur l'action humanitaire, l'Irlande s'emploiera à promouvoir le principe de subsidiarité dans la prise de décisions. Dans le cadre de sa coprésidence du Groupe de travail des fonds de financement commun, l'Irlande continuera de plaider en faveur d'une plus grande utilisation de ces fonds, ce qui pourrait permettre d'ancrer davantage l'action humanitaire dans le contexte local.

15. **M. Tabah** (Canada) salue le dévouement dont fait preuve le personnel des ONG du monde entier. Le Canada encourage les ONG à se pencher avec le HCR sur l'examen des questions relatives aux partenariats.

16. **M^{me} Pollack** (États-Unis d'Amérique) se félicite du dialogue établi entre le HCR et les ONG, ainsi que de la mise en place de nouveaux outils, tels que le cadre amélioré pour les partenariats. La communication et l'analyse des données sont indispensables à la coordination et à la collaboration entre le HCR et les ONG. Les États-Unis appuient l'approche globale et inclusive décrite dans le rapport sur les consultations annuelles avec les ONG et encouragent le HCR à examiner attentivement la possibilité de mettre en œuvre les recommandations figurant dans ce document. Ils souhaiteraient en outre savoir comment le HCR prévoit d'assurer le suivi des conclusions et des recommandations figurant dans le rapport. Il est essentiel que le HCR et les ONG harmonisent leurs méthodes afin de mener des actions efficaces et de tirer le meilleur parti de leurs ressources. Les États-Unis saluent les efforts que le HCR a déployés pour élargir ses partenariats avec les ONG, les donateurs non traditionnels, le secteur privé et les acteurs du développement et des droits de l'homme, et l'encouragent à établir de nouveaux partenariats. Enfin, les États-Unis attendent avec intérêt un complément d'information sur les prochaines consultations que le HCR tiendra au sujet des jeunes et sur la manière dont les jeunes, dont le potentiel est largement inexploité, y participeront.

17. **M^{me} Jafri** [Rapporteuse sur les consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales (ONG)] remercie les intervenants pour leurs déclarations et ajoute que les recommandations et conclusions figurant dans le rapport permettront de faciliter le suivi des actions menées en faveur des réfugiés.

18. **M. Srisukwattana** (Rapporteur) fait observer que le Comité exécutif n'a jamais abordé le thème de la protection de la jeunesse dans le cadre de ses conclusions et espère qu'à l'avenir il examinera cette question.

Autres déclarations

19. **M. Avognon** (Président du Conseil du personnel du HCR) dit qu'il est essentiel de veiller à la protection et au bien-être des membres du personnel du HCR. Il se félicite de la reconnaissance par la Division de la gestion des ressources humaines de l'investissement du personnel, mais fait observer que cet investissement a un prix sur les plans personnel et professionnel. Le HCR doit répondre aux aspirations de son personnel en termes de sécurité de l'emploi, d'organisation des carrières et de bien-être.

20. Selon la nouvelle politique en matière de contrats, la durée maximale des contrats que peuvent se voir offrir les membres du personnel ayant travaillé pendant de nombreuses années pour le HCR est de cinq ans. Le Conseil du personnel du HCR estime qu'après avoir fait leurs preuves, les membres du personnel devraient, conformément à la politique de l'ONU en matière de contrats, se voir offrir un contrat continu, ce qui répondrait à leurs aspirations en termes de stabilité et de sécurité de l'emploi. Le Conseil du personnel du HCR sollicite l'appui du Comité exécutif pour promouvoir la mise en œuvre d'une politique en matière de contrats adaptée aux besoins du personnel et de l'organisation. Il est également nécessaire de régulariser la situation des membres du personnel sous contrat du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) qui, bien souvent, sont engagés dans le cadre de contrats précaires pendant de longues périodes.

21. En ce qui concerne l'organisation des carrières, il faut noter qu'au cours des dernières années, de nombreux fonctionnaires de la catégorie des services généraux ont exprimé leurs préoccupations quant à leurs perspectives d'évolution professionnelle. Ils ont notamment fait valoir que lors du recrutement des fonctionnaires appartenant à la catégorie des administrateurs, l'organisation avait une préférence pour les candidats externes, même lorsque des fonctionnaires de la catégorie des services généraux disposant de compétences et d'une expérience égales ou supérieures présentaient leur candidature. Le Conseil du personnel rappelle que le personnel national constitue la majeure partie de la mémoire institutionnelle de l'organisation, laquelle ne devrait recruter de candidats externes que lorsque les compétences qu'elle recherche ne sont pas déjà disponibles en son sein. Il prie instamment la direction du HCR d'éliminer les obstacles au développement de la carrière du personnel de la catégorie des services généraux et de faciliter l'évolution professionnelle de son personnel.

22. En ce qui concerne le bien-être du personnel, M. Avognon rappelle qu'en 2010, l'Assemblée générale a aboli le système des lieux d'affectation désignés, qui permettait aux membres du personnel de faire venir leur famille près de leur lieu de travail. En conséquence, les membres du personnel sont désormais obligés d'effectuer des voyages coûteux pour rendre visite à leur famille. En outre, alors même que 82 % des membres du personnel du HCR travaillent sur le terrain, qu'un tiers des administrateurs recrutés sur le plan international change chaque année de lieu d'affectation et que plus de la moitié des membres du personnel travaille dans un lieu d'affectation classé difficile, la Commission de la fonction publique internationale a formulé une proposition qui aura pour effet de nuire encore au bien-être et aux droits du personnel. Il est notamment proposé de procéder à des coupes budgétaires en ce qui concerne les primes de mobilité et de sujétion, le droit à l'envoi d'effets personnels, le droit à congé dans les foyers plus fréquent pour le personnel des lieux d'affectation difficiles et les allocations aux parents isolés. Si ces mesures visaient initialement à

rationaliser globalement la rémunération du personnel, elles ont donné lieu à une réduction des coûts qui ne semble pas tenir compte du bien-être du personnel travaillant dans les zones reculées et dangereuses, ce qui nuit à la capacité de l'organisation à recruter du personnel compétent dans ces lieux d'affectation. Le Conseil du personnel du HCR appelle les États membres du Comité exécutif à reconsidérer attentivement les effets les plus défavorables des changements qu'il est proposé d'apporter aux règles concernant la mobilité et aux conditions de travail dans les lieux d'affectation classés difficiles où la famille n'est pas autorisée.

23. **M^{me} Pollack** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis d'Amérique, qui reconnaissent le professionnalisme du personnel du HCR, prennent note de la déclaration du Conseil du personnel. Dans le cadre de leur collaboration avec le HCR, ils s'emploieront à examiner les questions soulevées par M. Avognon.

24. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) dit qu'il a toujours considéré le courage et la détermination des membres du personnel du HCR, en particulier ceux qui travaillent dans les zones reculées, parfois au péril de leur vie, comme une source d'inspiration. Il ajoute que le dialogue entre la direction et le personnel est essentiel au bon fonctionnement d'une organisation et salue l'esprit d'ouverture dont le Conseil du personnel fait preuve dans l'examen des questions difficiles.

25. **Le Président** dit que le Comité exécutif félicite le personnel du HCR pour son courage et son dévouement. Le Comité exécutif compte sur le Conseil du personnel pour le tenir informé des faits nouveaux ayant une incidence sur le personnel.

Réunions du Comité permanent en 2016 et examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Comité exécutif

26. **M. Srisukwattana** (Rapporteur) dit que la décision 2, relative au programme de travail du Comité permanent en 2016, est une décision procédurale qui confirme le cadre adopté en 2004 en ce qui concerne les méthodes de travail. Cette décision autorise le Comité à ajouter ou à supprimer des points selon que de besoin et invite les États membres à se réunir en décembre pour établir un plan détaillé. Elle invite en outre le HCR à présenter des rapports explicites et analytiques au Comité et à soumettre les documents nécessaires en temps voulu. Les deux autres décisions sont également procédurales. La décision 3 porte sur la participation des observateurs aux réunions du Comité permanent en 2015 et 2016 et la décision 4, sur l'adoption de l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Comité exécutif, conformément à la décision de 2004. La décision 5, qui renvoie au point 5 a) de l'ordre du jour, porte sur la protection internationale et présente une série de thèmes devant être examinés pendant la période 2016-2017.

27. **Le Président** dit que ces décisions seront annexées au rapport de la présente session, qui sera soumis pour adoption à la fin de la session. S'agissant de la décision 3, il informe le Comité exécutif de la demande officielle de plusieurs États membres d'être présents aux réunions du Comité permanent en qualité d'observateurs. Il s'agit des pays suivants : Angola, Bosnie-Herzégovine, El Salvador, Haïti, Honduras, Indonésie, Jamaïque, Malaisie, Myanmar, Népal, Panama, Paraguay et République dominicaine. Ces requêtes étant acceptables, il propose que ces États voient leur nom ajouté au texte agréé du projet de décision 3.

28. *Il en est ainsi décidé.*

Élection du Bureau

29. **M. Çarıkçı** (Turquie) propose d'élire M. Staur (Danemark) au poste de président.

30. **M. Batora** (Éthiopie) appuie cette proposition.
31. *M. Staur* (Danemark) est élu Président par acclamation.
32. **M^{me} Londoño Soto** (Colombie) propose d'élire M^{me} McCarney (Canada) au poste de première vice-présidente.
33. **M. Quinn** (Australie) appuie cette proposition.
34. *M^{me} McCarney* (Canada) est élue Première Vice-Présidente par acclamation.
35. **Le Président** dit que le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, auquel il revient de proposer le nom d'un deuxième vice-président, n'a pas encore trouvé d'accord. Il suggère de communiquer le moment venu aux membres du Comité exécutif le nom du candidat proposé et d'élire le candidat selon une procédure d'accord tacite.
36. *Il en est ainsi décidé.*
37. **M. Ngango** (Rwanda) propose d'élire M^{me} Habtemariam (Éthiopie) au poste de rapporteur.
38. **M. Hadid** (Jordanie) appuie cette proposition.
39. *M^{me} Habtemariam* (Éthiopie) est élue Rapporteuse par acclamation.
40. **M. Staur** (Danemark) se dit honoré d'être élu Président. Il n'ignore pas que les besoins augmentent si vite que le HCR est confronté au pire manque de ressources de son histoire. Il veut croire que le HCR saura relever à court terme le défi qui est le sien, à savoir mobiliser à la fois volonté politique et financements.

Adoption du rapport de la soixante-sixième session du Comité exécutif
(document sans cote, distribué en séance)

41. **M. Srisukwattana** (Rapporteur) présente brièvement le projet de rapport de la soixante-sixième session. Les sections I et II donnent une vue d'ensemble des travaux menés durant la session; la section III comprend les décisions adoptées par le Comité exécutif; enfin, les annexes contiennent la déclaration du Comité exécutif sur la situation des réfugiés afghans et le résumé du débat général établi par le Président. La version définitive du rapport sera présentée à la Troisième Commission de l'Assemblée générale en tant qu'additif au rapport annuel du Haut-Commissaire.
42. *Le projet de rapport du Comité exécutif sur les travaux de sa soixante-sixième session est adopté.*

Clôture de la session

43. **M. Guterres** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) paraphrasant Jean Monnet, dit que pour le HCR comme pour l'ensemble de la communauté humanitaire, « ce qui est important, ce n'est ni d'être optimiste ni d'être pessimiste, mais d'être déterminé ». Le Comité exécutif a été clair quant aux cinq principes devant guider la réforme du HCR : transparence, responsabilisation, supervision, efficacité et innovation. Il s'engage à ce que ces principes trouvent une traduction concrète. De nouvelles méthodes devront être mises en œuvre pour trouver de nouvelles sources de financement. Une plus grande transparence sur l'utilisation des fonds et une proportion plus élevée de fonds alloués à des programmes précis devraient y contribuer. Parallèlement, l'action humanitaire devra être mieux articulée avec l'action en faveur du développement, dès le début des crises. Par ailleurs, le système humanitaire actuel reste largement inspiré de celui qui est né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale; tous ses acteurs doivent donc réfléchir à son évolution afin

d'en faire un système véritablement universel, moins centré sur l'Occident et plus respectueux des différentes cultures.

44. En ces temps difficiles, il y a aussi des raisons de se réjouir et d'espérer. Les systèmes d'asile se sont améliorés dans bien des pays. Depuis 2011, 48 adhésions à la Convention relative au statut des apatrides ont été enregistrées et de nombreux textes de loi nationaux ont été révisés en conséquence. Des solutions continuent à être recherchées pour favoriser les rapatriements volontaires chaque fois que cela est possible et les exemples de réinstallations réussies existent, notamment sur le continent africain. Dans le même temps, la nécessité de soutenir les communautés locales accueillant des réfugiés ou des déplacés est de mieux en mieux comprise et prise en compte. Surtout, ces dernières semaines, les dirigeants et les opinions publiques de plusieurs pays développés ont pris conscience du fait que chacun devait apporter sa contribution. Alors qu'habituellement il est difficile d'inscrire la question des réfugiés à l'ordre du jour international, cette année, cette cause était au centre de tous les débats de l'Assemblée générale. Il faut y voir un signe de la gravité des crises qui secouent le monde, mais aussi une opportunité à saisir pour le HCR.

45. Après un échange de félicitations et de remerciements, **le Président** déclare close la soixante-sixième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La séance est levée à 12 h 30.